

Lien des **CHERCHEURS CEVENOLS**



N° 46

Juillet - Aout 1982

AUX AUTEURS..... LES CEVENOLS RECONNAISSANTS !

Les auteurs de publications sur les Cévennes ont droit à notre reconnaissance.

Reconnaissance... car grâce à eux, notre pays revit dans des textes ; son passé nous est rapporté, expliqué... et, ceci nous permet de mieux comprendre les problèmes d'aujourd'hui et d'essayer d'éviter les difficultés de demain.

Si depuis des siècles, en commençant par l'auteur des Feuda Gaballo-rum, certains ne s'étaient pas attachés à noter ce qui se passe, à présenter leurs opinions... que connaîtrions nous de notre vieux pays ?

Reconnaissance... car écrire ne se fait pas sans peine, ni souvent sans courage. Entre le verbe et l'écrit que d'efforts de réflexion, de concentration, de recherche du terme exact, mais aussi d'engagement personnel.

Reconnaissance... car ces auteurs ont souvent, pour nous donner leur témoignage, pris sur leur vie familiale, sur leur santé...

Cette reconnaissance va à tous, car en matière d'écrit, ce n'est pas le nombre de lignes qui compte, mais le poids du message.

. Travaux fondamentaux comme les dépouillements et inventaires de Y. Chassin du Guerny, de G. Delormeau... qui sont la source de nombreuses publications.

. Oeuvres magistrales comme les deux premiers tomes déjà parus du Temps Cévenol de Bernard Travier, et J.N. Pelen..., comme les travaux de Mme A. Durand Tullou ou de Messieurs Bernardy, A.G. Fabre, R. Lamorisse les thèses soutenues mais inédites de J.C. Hélas, Marcel Giraultetc

. Vie d'une communauté ou d'une personne comme les publications de Ph. Joutard sur les Camisards, de Robert Pujol sur Vébron, d'Alain Laurans sur Villefort, de J.B. Elzière sur Portes, de Bernard Atger sur Mialet, de Michel Cointat sur Tresques, d'André Vielzeuf sur la Résistance en Cévennes...

. Témoignages familiaux comme les opuscules de Jean Pintard

. Romans dans l'histoire d' André Chamson, de Jean-Pierre Chabrol, de Jean Carrière,...

. Etudes particulières comme celles de Camille Hugues sur la préhistoire, de A.M. Brisebarre sur les bergers, de Jean Dautun sur les martinets ou de Jean Pellet sur la géologie du Mont Lozère, sans oublier la carte qui va paraître.

font
VIVE

LCC Font Vive

30450 GENOLHAC (Gard)

. Revues régionales et leurs auteurs comme Causse et Cévennes, Cévennes, Lou país
.... et cette liste est bien incomplète. Elle s'élargira bientôt nous l'espérons par la parution du livre de Jean-Paul Chabrol, sur Barre-des-Cévennes, notamment.

Bien entendu, nous n'oublions pas les travaux des Universités de Montpellier et d'Aix-en-Provence, ni ceux des Sociétés des lettres, régionales ou départementales. Plusieurs universitaires ou sociétaires, écrivant sur les Cévennes, sont d'ailleurs membres de L.C.C. (les professeurs CHOLVY, JOUTARD, LAURIOL, etc...)

Lors de notre Assemblée Générale du 10 août 1982 à ANDUZE, nous voudrions, tout particulièrement, évoquer l'importance de l'acte scriptural qui contribue à permettre à une civilisation, à une conception de vie de se manifester et de s'affirmer.

Etre capable de passer du bouillonnement des idées à l'équilibre d'une phrase composée de termes exacts et riches, justifie notre...

hommage aux auteurs Cévenols !

J.F. BRETON

ASSEMBLEE GENERALE 1928 de L.C.C.

Elle aura lieu le mardi 10 AOUT à 14 heures, salle de la Mairie à ANDUZE

Si vous ne pouvez venir, pourriez-vous nous indiquer les thèmes de vos recherches afin qu'ils puissent être signalés en séance.

BIBLIOGRAPHIE SUR ANDUZE

- Archives Communales d'Anduze, séries anciennes et modernes, déposées aux Archives du Gard. Dactylogramme-répertoire numérique détaillé par Y. CHASSIN du GUERNY -1982.
- . BERTIER de SAUVIGNY, Généalogie de la Maison d'Anduze (dans Cénéologie de la famille Baschi d'Aubais p. 231-244) Lille 1885 in-f
- . Y. CHASSIN DU GUERNY et J.P. de GENNES, les Airebaudouze d'Anduze (Mélanges Fabre de Morlhon)
- . CHASTANG (André), Histoire d'Anduze, Anduze 1952 - 126 pages in-8°
- . GOURON (Marcel), Achats en foire d'un marchand drapier d'Anduze (1408-1418) dans F.H.L.R. XXVI pages 59-77
- . HUGUES (J.P.) Histoire de l'église réformée d'Anduze depuis son origine jusqu'à la Révolution française avec 5 plans, 2e éd. 1864 - 845 pages, in 8°
- . Lina MALBOS, Avant propos sur Anduze, Anduze s.d, 83p.
- . Dr PAULET, Histoire de la ville d'Anduze, 1847 Alais, Veirun éditeur et rééd. Anduze Castagnier, 1914, 98 p.
- . ROQUETTE (Alain) Une colonie-gévaudanaise dans les basses Cévennes : les lozériens à Anduze sous la IIIe et la VIe république dans F.H.L.R. XLVI pp. 415-418
- . ROQUETTE (Alain), Anduze et les anduziens à travers les siècles (esquisse de la fresque historique d'un bourg sub cévenol) dans le Club Cévenol 1972 n°2 pages 236-253.
- . VIGUIER (A.L.G.) Notice sur la ville d'Anduze et ses environs, Paris 1823 260 p. in 8°

Bibliographie établie par M. Y. CHASSIN DU GUERNY

LES ARCHIVES DU VIGAN RACONTENT LA VIE.....

(1790 - 1794)

Notre adhérente Madame A. DURAND TULLOU a dépouillé les registres des délibérations communales du VIGAN et nous communique les quelques faits suivants.

TABAC

4 mai 1790 : Nombre de personnes se livrent à la contrebande du tabac "et que des consommateurs perdant de vue ce qu'ils doivent à la patrie et au serment qu'ils ont prononcé ne rougissent pas d'encourager ce commerce destructeur des revenus de l'Etat ... Que la suppression de la gabelle devenue indispensable par l'empire des circonstances a nécessité l'accroissement considérable des impositions sur les personnes.

... Que l'impôt du tabac n'existant dans le fait que pour ceux qui en usent, il n'atteint que la 9e partie des citoyens tandis que la répartition de son remplacement porterait injustice sur toutes les propriétés et sur tous les individus ... Considérant enfin qu'il est malheureusement trop prouvé que les marchandises en fraude sont altérées de manière à compromettre essentiellement la santé des citoyens".

... En conséquence, il est interdit "d'introduire dans cette ville ou sur son territoire des tabacs de contrebande et autres marchandises prohibées, d'en acheter, de recevoir les fraudeurs, de les loger et de favoriser leur commerce à peine d'être poursuivis selon la rigueur des ordonnances".

SOIE

30 avril 1790 : La Municipalité du VIGAN discute d'une délibération de Saint-André-de-Valborgne prise le 21, envoyée par le maire PAGEZY de BOURDEILLAC.

On pèse les motifs de la délibération. On reconnaît que "l'on ne saurait trop prendre des précautions pour assurer l'honnête existence des habitants des Cévennes que sil sort du Royaume des sommes immenses pour l'achat des soyes ce n'est pas pour fabriquer les mêmes ouvrages auxquels celles des Cévennes sont propres en conséquence elle a arrêté qu'elle adhérerait à la délibération de la Commune Saint-André-de-Valborgne en tout son contenu que les motifs en sont trop importants et trop urgents pour ne pas par un même cri avec les habitants de Saint-André-de-Valborgne et en leur personne avec tous ceux des Cévennes demander la suspension d'un privilège qui tient les Cévennes sous la dépendance des grosses maisons de spéculateurs ...".

SEL

15 mai 90 : le sel était vendu aux greniers de Montpellier et de Lunel à 1 sol la livre poids de marc et au V. à 3 sols. Prix fixé dans les lieux les plus éloignés.

" Qu'il résultoit de ce prix trop cher que le public n'usait que de ce mauvais sel d'Espagne dont la mauvaise qualité nuit à la santé des hommes et au bon état du troupeau et que d'un autre le sel du grenier dont le débit intéresse les fonds publics ne se vend pas"

Le receveur des sels mandé, fut d'accord et déclara avoir demandé sur consultation de "personne intelligente" que le prix fut réduit à 25 s par q. au dessus du prix de Montp. il allait écrire à nouveau dans ce sens.

TRAVAIL DU COTON

Au début de l'année 1794, les autorités du Vigan étaient préoccupées par le manque de travail qui commençait à se faire sentir en raison de la difficulté de se procurer du coton.

Une délibération prise le 29 mai, le conseil général de la ville "considérant que la plus grande sollicitude des administrateurs doit être particulièrement fixée sur les artisans qui n'ont pas les facultés de se procurer les matières premières qu'un double avantage...considérant que le zèle des citoyens qui font fabriquer sera fort encouragé du moment que le manque de matières constaté par les autorités constituées ils recevront d'elles les autorisations nécessaires pour en faire arriver dans cette contrée, dont l'industrie est l'unique ressource. Instruit que le citoyen Charles RONDOT domicilié dans la Commune d'AUMESSAS peut disposer d'une quantité assez considérable pour alimenter encore quelques tems les fabriques de la contrée en les faisant arriver soit de commune affranchie soit d'ailleurs l'agent national entendu arrete d'inviter tant ledit Charles RONDOT que les autres citoyens faisant fabriquer de faire arriver dans cette contrée soit par eux soit par leurs correspondants la quantité de coton en rame qu'ils pourront se procurer pour occuper les filleuses et les fabriques qui sont à la veille de manquer d'ouvrage..."

REQUISITIONS DES MOISSONNEURS

Les administrateurs du district réunis au VIGAN le 13 juillet 1794 décidaient des mesures à prendre pour assurer la moisson des blés sur la cause de BLANDAS :

1°/ COMBES agent national et 7 membres du district devaient se rendre de toute urgence dans les communes pour que des équipes de moissonneurs fussent constituées et envoyées sans délai à Blandas, Rogues et Montdardier.

2°/ les commissaires étaient autorisés à "lever toutes les difficultés quelconques et pour y parvenir à "prendre les moyens révolutionnaires qui leur sont confiés par la loi".

3°/ le lendemain, après le départ des moissonneurs, 2 commissaires accompagnés de gendarmes, devaient se rendre sur la cause "pour veiller au maintien du bon ordre et à la célérité du travail, recevoir les plaintes et livrer les coupables aux tribunaux.

4°/ Tous les hommes auraient une faucille, tout au moins dans la mesure du possible. Le manque de faucilles ne pouvait constituer un empêchement au départ. Ceux qui en seraient dépourvus se verraient "employés aux autres travaux de la récolte".

5°/ Sur les lieux de la moisson, un appel journalier était obligatoire.

LE VIGAN fournit sur le champ 50 moissonneurs volontaires.

FEU DE LA SAINT JEAN

Le 1er juin 1790, le maire déclara " que cette commune faisant annuellement un feu la veille de la St Jean il convient d'acheter 11 torches pour l'allumer".

Le conseil donna son accord pour l'achat de 11 torches à raison d'1 pour chaque officier municipal, 1 pour le procureur de la Commune et 1 pour le secrétaire greffier.

En l'an 11, il fut interdit pour éviter les risques d'incendie par les flammèches s'échappant du brasier.

LES PRIX DES JOURNEES AUGMENTENT.

Le 15 juin 1794, le conseil du VIGAN fixait comme suit le prix des journées :

- travailleurs de terre : 36 sols (21 à 24 sols en 1790)
- transport du foin du lieu de la récolte jusqu'au grenier de la ville du VIGAN :
 - . depuis POUCHONNET (AVEZE) la voiture 9 sols par quintal (6 sols en 1790)
 - . depuis le pré d'ARENES : 6 sols au lieu de 4
 - . depuis LAVALETTE (domaine des FAVENTINES) 4 sols 6 deniers, au lieu de 3 sols
 - . depuis TESSAN : 9 sols au lieu de 6
- faucheurs : 3 livres 10 sols contre 45 sols en 1790
- moissonneurs : 3 livres contre 40 sols
- 1 cheval ou 1 mulet à bât "avec le voiturier" : 3 livres contre 40 sols
- 1 paire de boeufs "avec le bouvier" : 7 livres 10 sols au lieu de 5
- 1 charrette à 1 collier "et le charretier" : idem
- 1 charrette à 2 colliers "et le charretier" : 11 livres au lieu de 7 livres 10 sols
- 1 cheval pour dépiquer les grains et le conducteur : 4 livres 10 sols au lieu de 3 et "lorsque le même conducteur conduira plusieurs chevaux il sera payé 3 livres 10 sols par jour pour chacun desdits chevaux".

REQUISITION DE CERCLES

Le 16 novembre 1794, l'agent national du VIGAN requérait la municipalité de "faire fournir par les particuliers de la Commune au citoyen FARROUCH sous inspecteur des approvisionnements extraordinaires dans la 9ème division militaire" tous les cercles dits AGRAIROUX "nécessaires pour le salage des cochons".

Après visite chez les différents tonneliers et particuliers, les commissaires déclaraient en avoir trouvé "chez Barthélémy MICHEL 2 charges et que les citoyens Jean MAYSTRE aîné a dit qu'il en a 70 à 75 charges soit dans la Commune soit dans celle de SUMENE qu'il a offert de livrer". Malgré toutes leurs recherches, il leur avait été impossible d'en trouver une plus grande quantité.

LEVEE DE CHATAIGNES

Le 12 décembre 1794, un officier municipal du VIGAN s'étonnait du fait que la commune était totalement dépourvue de châtaignes alors que la récolte n'avait jamais été aussi abondante.

La pénurie s'avérait d'autant plus grave qu'il s'agissait d'une denrée absolument indispensable pour la population.

L'administration du district prescrivit en conséquence, le prélèvement immédiat de 60 q. de châtaignes sur la commune de MANDAGOUT et de 40 sur celle de MONS.

ASSEMBLEE GENERALE 1982 de L.C.C.

Elle aura lieu le mardi 10 AOUT à 14 heures, salle de la Mairie à ANDUZE

Si vous ne pouvez venir, pourriez-vous nous indiquer les thèmes de vos recherches afin qu'ils puissent être signalés en séance.

- R E P O N S E S -

UN LAC EN GEVAUDAN (424 - J.F. BRETON)

Henri DONTENVILLE situe le "lacus magnus" (qu'Auguste LONGNON n'a pu retrouver), en amont du Pas de Soucy, où un amas de rochers aurait fait barrage et créé un lac temporaire, près de la petite chapelle dédiée à SAINT HILAIRE (1). Cet auteur étaye son hypothèse dans un deuxième ouvrage (2), à l'aide de l'étude d'Henri FROMAGE (3) qui, sous le titre de paragraphe : "Lacus magnus et Mons Helanus" indique qu'il a observé "les traces presque toutes fraîches de niveaux sur les roches des "Détroits" à dix ou quinze mètres au-dessus du niveau actuel du Tarn. "Le lac aurait occupé le vaste cirque des Baumes que domine le Point Sublime, lequel correspondrait au "Mons Helanus" cité par Grégoire de Tours.

- 1 - Henri DONTENVILLE : La mythologie française, Payot, 1948, épuisé.
p. 64-64
- 2 - Henri DONTENVILLE : Histoire et géographie mythiques de la France. 1973 - p. 38-39
Librairie G.P. Maisonneuve et Larosé, 11, rue Victor Cousin
PARIS V°.
- 3 - Bulletin de la Société de mythologie française - 175, rue de Pontoise - 60 -
Beauvais (12 F le numéro) N° LXV : p. 1-18 Ste Enimie et le Drac.

Claude FRAISSE

DUREE DE LA POSSESSION FAMILIALE (480 XXX)

Ma famille possédant une propriété en Lozère, qu'elle cultive depuis 400 ans, l'auteur de la question peut se mettre en rapport avec moi.

A. SEGURON, 21 Porte de France - 30000 NIMES

- Q U E S T I O N S -

496 - COMPOIX DE SAUVE

Recherche le ou les compoix terriers (et même les brevettes) de la ville de Sauve (Gard) antérieur (s) à celui de 1643. Ces documents n'existent ni dans le fond des archives de Sauve, ni aux Archives Départementales du Gard.

G. CHAUDOREILLE

487 - CHARTES DE SAUVE

D'après Jean Germain (in, Sauve antique et curieuse Cité, imprimerie de la Presse Montpellier, 1922 - page 336 et s...) : les PELET, Seigneurs d'Alais accordèrent les libertés publiques et privées à leur peuple par des chartes classées de 1200 et 1217. Les Bermond, Seigneurs d'Anduze, en firent de même pour les habitants de leur ville par une charte du 16 avril 1217, Sommières qui appartenait aux Bermond, acquis les mêmes avantages par une charte de 1222.

Il ne reste rien concernant Sauve (ajoute J. Germain) mais il est certain que pour ce qui était de leur ville, les Bermond auraient au moins été aussi généreux que pour leur places secondaires. Nous pensons que les textes relatifs à SAUVE, ajoute l'auteur, ont été brûlés au cours des guerres de religion.

Peut on considérer cette supposition comme un fait certain . Y aurait-il parmi les lecteurs du "Lien" quelqu'un qui aurait relevé des traces ou des indications relatives à la Charte dont les gens de SAUVE ont vraisemblablement bénéficié au commencement du XIII^e siècle ?

G. CHAUDOREILLE

BIBLIOGRAPHIE DES CEVENNES

L'établissement d'une bibliographie des Cévennes ne peut être qu'un travail collectif auquel tous les membres de L.C.C. devraient participer, chacun en fonction de ses possibilités : prise en charge d'une rubrique, participation à des groupes de mise au point, frappe des textes, relectures.

A l'occasion de notre Assemblée Générale du 10 aout, nous évoquerons cette question mais nous attendons de ceux, qui ne pourrons être des nôtres avis, suggestions et engagements.

Un point essentiel : faut-il tout répertorier ou nous limiter aux ouvrages et documents fournissant sur un sujet des éléments nouveaux et de qualité, en n'inventoriant pas, par exemple, les textes ou articles de vulgarisation reprenant des documents plus complets.

Ci-dessous nous proposons un projet de plan de cette bibliographie et attendons à ce sujet vos avis (et vos proposition de participation)

I - OUVRAGE GENERAUX

1) Instruments de travail

- sources statistiques
- atlas, cartes
- guides

2) Livres généraux sur la région

3) Revue Cévenoles

II - LA NATURE

1) Géographie : 11 Sous-sol - 12 relief... 13 Sol... 14 hydrologie...

2) Climat

3) Flore

4) Faune

III - L'HOMME

1) Peuplement : 11 population... 12 démographie... 13 généalogie - biographie...

2) Habitat et Mobilier

3) Langue

4) Religion

5) Coutume, folklore, foire

6) Archéologie

7) Beaux Arts : 71 Architecture.. 72 Peinture, Sculpture, Danse, théâtre, musique

8) Litterature

9) Voies et moyens de communication

10) Enseignement

11) Administration, Justice, Armée, évolution politique

IV - ACTIVITES ECONOMIQUES

1) Agriculture : culture, élevage, forêt, organisations professionnelles

2) Industrie : industrie d'extraction, industrie de transformation, main d'oeuvre

3) Commerce

4) Artisanat

5) Tourisme

V - STRUCTURES ET ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

- La propriété en Cévennes : seigneuriale, ecclésiastique, privée collective, nationale
- Les Communes : bibliographies communales par ordre alphabétique
- La région Cévenole dans son environnement départemental, régional et national
- Le Parc National des Cévennes

VI - LES CEVENNES DANS L'HISTOIRE

- Préhistoire
- Antiquités et période médiévale
- 16° - 18°
- Les guerres de religion et le refuge
- La révolution et l'Empire
- Les périodes modernes.

ASSEMBLEE GENERALE DU 10 AOUT 1982

L'Assemblée Générale de L.C.C. aura lieu le 10 aout 1982 à 14 heures, salle de la Mairie à ANDUZE

Nous vous signalons à proximité les visites :

- . du Musée du Désert à MIALET
- . de la BAMBOUSERAIE de PRAFRANCE à GENERARGUES
- . du Musée Cevenol de St JEAN DU GARD.

Le train St JEAN DU GARD - ANDUZE permet la découverte de sites nouveaux

- départ de St Jean du Gard à 10h15 (14h30 et 17h) arrive à ANDUZE à 11 h (15h15 et 17h45)
- départ d'Anduze à 18h15 (11h30-15h45) arrive à St Jean du Gard à 19 h (12h15 - 16h30)

LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS -

- . Rédacteurs en Chef : Jean PELLET et Jean-François BRETON
- . Directeur Gérant : Jean-François BRETON
- . Comité de rédaction : B. BARDY, J.F. BRETON, Y. CHASSIN DU GUERNY, G. CHOLVY, R. CUGHE, M. DABANT, Ph. JOUTARD, Mle LATOUR, E. LEYNAUD, J.N. PELEN, J. PELLET, F. PENCHINAT, O. POUJOL, M. PRIVAT, J. ROGER, J. RCUX, D. TRAVIER.
- . Toute la correspondance est à adresser à : LCC FONT VIVE - 30450 GENOLHAC
- . Abonnement annuel, commençant le 1° janvier de chaque année (6 numéros par an) 55 F. à verser par chèque libellé au nom de LCC FONT-VIVE, ou au C.C.P. : MONTPELLIER 2.000.14 C - Lien des Chercheurs Cévenols.
- . Abonnement réduit à 25 F. pour étudiants, ecclésiastiques....
- . Prix au numéro : 10 frs.

Publication réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes

La reproduction des articles est interdite, sans accord de la rédaction ou des auteurs

Commission paritaire des Publications et Agences de Presses, certificat d'inscription n° 57172

Imprimerie AZ OFFSET - 30140 ANDUZE